

**Séance du 24 Juillet 2008**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 juillet 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, M. Ugalde, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Durruty à Mme Doucet-Joyé ; M. Jaussaud à M. Saussié ; M. Arandia à M. le Maire ; Mme Touraton à Mme Salducci ; M. Barrère à M. Ugalde.

**EXCUSEES** : Mme Chevrel, Mme Pibouleau-Blain.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : FETES TRADITIONNELLES 2008 - Dispositions concernant les animations, la prévention et la sécurité.

M. GASTAMBIDE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre des Fêtes de Bayonne 2008, la Ville est amenée à prendre des mesures visant à organiser un certain nombre d'animations, à prévenir certains comportements à risque ainsi qu'à assurer la sécurité des biens et personnes.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver ces dispositions.

## **ANIMATIONS**

### **ORCHESTRES :**

La Ville de Bayonne fait appel à différents orchestres pour l'animation des bals.

#### **PLACE DE LA LIBERTE :**

Orchestre Izar Adatz  
Orchestre Jean Ribul  
Orchestre Malyss  
Orchestre Expérience 70 (2 soirées)

#### **PLACE DES HALLES :**

Orchestre Heptagone  
Orchestre Izar Adatz  
Orchestre Klein  
Orchestre Samain  
Orchestre Dune  
Orchestre Sun Flowers  
Orchestre Kaleidopop

#### **MAIL CHAHO PELLETIER :**

Orchestre Manhattan (2 soirées)  
Orchestre Patcha Mama  
Orchestre Aistrika  
Orchestre Amaya  
Orchestre Sun Flowers  
Orchestre Kaleidopop

#### **PLACE DE LA REPUBLIQUE**

Orchestre Tatoon  
Orchestre Doinua  
Orchestre Ketxo  
Orchestre Pourquoiipa  
Orchestre Bernard Brutails

Il est entendu que pour chacun des orchestres, la ville de Bayonne acquitte les cachets, les charges sociales et fiscales correspondantes, ainsi que les frais de déplacements, de restauration, de sonorisation et les droits d'auteurs.

Elle effectue également la mise en place de la scène et assure ces animations contre les intempéries.

Chaque engagement d'orchestre fait l'objet d'un contrat qui précise ces différents points. Cependant, la plupart des chefs d'orchestre ne peuvent fournir les éléments définitifs qu'au dernier moment, l'identité précise de leurs musiciens n'étant connue bien souvent que quelques jours avant les fêtes.

Aussi, je vous propose de confirmer l'engagement de ces orchestres et d'autoriser le Maire à signer les contrats ou avenants qui reprennent les éléments énoncés précédemment pour chaque orchestre.

### **BANDAS :**

La Ville de Bayonne fait appel à de nombreuses bandas pour assurer l'animation de la ville. Certaines d'entre elles n'étant pas de la région, il convient d'assurer notamment leur hébergement. Le collège Saint Bernard a bien voulu accepter de les recevoir et d'accueillir environ 290 musiciens au tarif de 6,40 € par nuit et par personne, somme qui sera acquittée par la ville de Bayonne.

Le nettoyage sera effectué par le personnel du collège, madame Alicia Ruano moyennant une rémunération brute de 534 €

En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### **CORSO :**

Par délibération en date du 15 avril 2008, vous avez autorisé le versement d'un acompte de 1 500 € aux 11 réalisateurs participant au corso, venant en diminution des prix attribués (10 associations plus le Centre socio culturel municipal de Sainte Croix). Je vous rappelle que l'enveloppe des prix, avances incluses, est fixée à 34 000 €

Les prix décernés aux participants et arrêtés par le jury, émanation de la commission extra municipale des fêtes, se montent à 3 000 € pour chacun, exception faite du 1<sup>er</sup> qui bénéficiera d'un prix de 4.000 €

Par ailleurs, l'entreprise Gassuan fournira les tracteurs destinés à tirer les plateaux. 11 chauffeurs sont donc nécessaires pour assurer leur conduite. Nous prévoyons aussi un chauffeur remplaçant qui pourra être sollicité le jour du corso.

Cette équipe de chauffeurs sera rémunérée à hauteur de 214,34 € bruts par personne, et sera encadrée par un responsable qui percevra une indemnité brute de 287,21 €

Il est entendu que ces rémunérations correspondent aux deux sorties du corso programmées le samedi 2 Août et le dimanche 3 Août 2008.

Enfin, pour assurer une permanence de surveillance des groupes électrogènes nécessaires pour les deux jours du corso, je vous propose de recourir aux services de M.Urruty Jean-Louis et de M. Dezes André (employés Locadour) qui recevront à ce titre une rémunération brute chacun de 189.42 €

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants et à procéder au règlement des indemnités.

### **ANIMATEURS :**

M Christian Bibal assurera l'animation du corso lumineux dans le secteur du Grand Bayonne les samedi 2 et dimanche 3 août 2008. De plus, il assurera l'animation des sauts en parachute le dimanche en fin de matinée ainsi que de la régata. Les cachets correspondants s'élèvent à 85,37 € bruts par animation, soit 341,48 € pour les quatre animations.

M. Christian Thérier assurera l'animation du corso lumineux à Saint-Esprit les samedi 2 et dimanche 3 août 2008. Les cachets correspondants s'élèvent à 85,37 € bruts par animation, soit 170,74 € pour les deux animations.

En fonction des nécessités, il pourra être demandé aux animateurs d'assurer des animations complémentaires dans des conditions financières identiques et dans les limites du budget autorisé.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à faire appel à ces deux animateurs et à procéder au règlement des indemnités correspondantes.

### **JOURNEE DES ENFANTS :**

- Le 1<sup>er</sup> RPIMa mettra à la disposition de la Ville de Bayonne le jeudi 31 juillet 2008, pour la journée des enfants, une formation de 20 militaires, et installera un parcours d'obstacles dit « commando » composé de 5 agrès, de 9 tentes modulaires, 3 PL tactiques type VLRA ou TRM.

Pour déterminer les modalités de ces mises à disposition, une convention sera établie entre la Ville et le ministère de la Défense. Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à la signer.

- Partenariat avec le Futuroscope : le Futuroscope propose un partenariat par l'intermédiaire de son service éducatif en organisant un jeu sur le thème « vivre une expérience révolutionnaire » avec une animation interactive mettant en lice les Animaux du Futur.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire la convention de partenariat correspondante.

### **KARRIKALDI :**

L'union d'associations Karrikaldi, créée en avril 2008, a pour objectif principal l'organisation de la manifestation éponyme programmée depuis 2006 à l'occasion des Fêtes de Bayonne du jeudi au dimanche inclus. A cette occasion, je vous propose que la Ville attribue une subvention de 7 600 €

### **COURSES DE VACHES :**

Lors des Fêtes de Bayonne, pour l'organisation des courses de vaches, place Saint-André, nous avons recours à un chargé de sécurité afin de mettre en place et de veiller au respect d'une série de dispositions propres à assurer le déroulement de cette manifestation dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur Jean-Raymond Lamarque, ancien sous-officier des sapeurs pompiers, titulaire du brevet de prévention est disposé à assumer cette fonction. Il sollicite pour cela une indemnité de 780 €bruts ce qui représente une dépense de 195 €bruts par course de vaches.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à faire appel à cet intervenant et à procéder au règlement de l'indemnité correspondante.

## **SPORTS**

### **PETANQUE/QUILLES :**

L'association Pétanque Sportive de Bayonne organise, le samedi 2 août, un tournoi de pétanque à Habas la plaine. A cette occasion, je vous propose que la Ville contribue à cette manifestation en versant à cette association une subvention de 763 €

Parallèlement, Aci Gasconha organise un concours de quilles de six, qui se déroulera le samedi 2 août, place de la République de 14 h à 19 h. Je vous propose que la ville lui verse une subvention de 460 €

### **REGATES & COURSE CYCLISTE :**

L'Aviron Bayonnais organise une régates internationale sur l'Adour et une course cycliste dans le quartier Saint-Esprit à Bayonne. A cette occasion, je vous propose que la ville attribue une subvention de 1.000 €pour l'organisation de ces manifestations.

## **PREVENTION**

La Ville de Bayonne a engagé depuis plusieurs années des actions concernant la gestion de la prévention des risques.

### **ESPACES REPOS**

#### **MVC du Centre Ville :**

La Ville souhaite maintenir le partenariat avec la Maison de la Vie Citoyenne Bayonne Centre-Ville. La MVC assurera l'information du public sur les questions de prévention dès le samedi précédant l'ouverture des fêtes. Pendant le déroulement de celles-ci, elle poursuivra cette mission tout en ayant en charge l'espace repos et le parking 2 roues situés près de l'Office de tourisme. Je vous propose qu'une subvention de 7 500 € soit versée à la MVC pour couvrir ces dépenses.

#### **MOTO CLUB AGORA**

La Ville met en place un espace repos au square Gambetta qui sera tenu par l'association Moto Club Agora. Je vous propose qu'une subvention de 2 000 € lui soit versée.

### **PREVENTION PAYS BASQUE**

Dans le cadre de la convention existante entre le conseil Général des Pyrénées Atlantiques et l'association Prévention Pays Basque, cette dernière a été mandatée pour intervenir auprès de la Ville de Bayonne, organisatrice des Fêtes de Bayonne, afin d'accueillir les mineurs identifiés notamment par les services du Centre Hospitalier Bayonne Côte Basque, et faire le nécessaire pour les remettre à leurs familles.

Afin de définir les modalités de ses interventions, une convention a été établie. Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Député-Maire à la signer, et à prendre en charge le surcoût de la dépense assumée par l'association correspondant au travail de ses personnels mobilisés à cet effet la nuit et le dimanche, et estimée à 1.253 €

## **ANTENNE DE SECOURS AVANCES ET POSTES DE SECOURS SECONDAIRES**

La Ville de Bayonne, organisatrice des Fêtes, met en place un dispositif de secours en collaboration avec le Centre Hospitalier de la Côte Basque, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la Croix Rouge et l'Association Départementale de la Protection Civile 64.

Pour l'année 2008, le dispositif renforcé depuis 3 ans est reconduit. Le schéma d'organisation fait l'objet d'un protocole de fonctionnement accepté de tous les intervenants.

Le dispositif comprend :

- D'une part, un poste de secours médicalisé principal situé à la Maison des Associations, dont la coordination est à la charge du Centre Hospitalier de la Côte Basque ;

- D'autre part, de trois postes de secours médicalisés secondaires, dont deux sont situés respectivement école du Grand Bayonne rue Albert 1<sup>er</sup> et crèche municipale quai Chaho et dont l'organisation est dévolue au Service Départemental d'Incendie et de Secours, le troisième étant localisé au lycée Paul Bert et géré par le Centre Hospitalier de la Côte Basque.

De leurs côtés, la Croix Rouge et l'Association Départementale de la Protection Civile 64 apportent des moyens logistiques et humains qu'elles mettent à la disposition du C.H.C.B. et du S.D.I.S en fonction des besoins. Parallèlement à cette aide, la Croix Rouge se charge de l'organisation et du fonctionnement du poste de secours complémentaire positionné pour les courses de vaches.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance des missions dévolues au S.D.I.S. 64 en période estivale, il est apparu nécessaire de disposer de moyens supplémentaires. Il a donc été décidé de reconduire les dispositions prises les années précédentes en recherchant le soutien des S.D.I.S. des Landes, des Hautes-Pyrénées et du Gers.

Enfin, il est convenu que les prestations assurées par les services de secours sont facturées à la Ville de Bayonne conformément aux annexes financières arrêtées d'un commun accord entre les parties.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'ensemble des intervenants le protocole de fonctionnement des secours pour les fêtes 2008 ainsi que les conventions financières correspondantes.

<b>HEBERGEMENT DES PERSONNELS CHARGES DES SECOURS ET DE LA SECURITE</b>
---

**Hébergement des secouristes au lycée Louis de Foix**

Dans le cadre des fêtes, la Croix Rouge et l'Association Départementale de Protection Civile font appel à des secouristes extérieurs au département. De même, le renforcement des dispositifs de secours nécessite le concours des SDIS des Landes, des Hautes Pyrénées et du Gers. La Ville de Bayonne prend donc à sa charge l'hébergement de ces équipes, soit environ 180 personnes.

Conformément à la convention établie entre la ville de Bayonne et le lycée Louis de Foix il est prévu que cet hébergement soit d'une part assuré dans l'internat dudit lycée pour un montant de 6 €par nuit et par personne et d'autre part encadré et sécurisé par Mme Marie France Porco, agent d'entretien du lycée qui percevra à cet effet une rémunération brute de 329 €

**Hébergement des agents de la société de sécurité au lycée Paul Bert**

La Ville de Bayonne prend à sa charge l'hébergement des 180 agents de la société de sécurité Privilège, les frais de repas étant par contre à la charge de cette dernière.

Conformément à la convention établie entre la ville de Bayonne et le lycée Paul Bert, la restauration des agents sera assurée dans le restaurant pédagogique du lycée Paul Bert. Il est donc nécessaire d'encadrer et de sécuriser les opérations de restauration en faisant appel à Mme Péducasse maître ouvrier titulaire du lycée qui percevra à cet effet une rémunération brute de 740 € et sera remboursée de ses frais de déplacements estimés à 150 € pour la durée des fêtes.

La Ville de Bayonne en contrepartie de l'utilisation des locaux prendra à sa charge les consommations de fluides, l'entretien des voies d'accès, les éventuels dégâts aux postes de travail. La société de sécurité cohabite au sein du lycée avec le centre de secours avancé.

En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes avec les lycées Louis de Foix et Paul Bert ainsi qu'à faire appel aux intervenants extérieurs et à procéder au règlement de leurs indemnités.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.